

# Une résidence équitable

Guide occupant Eau V1

Votre logement est équipé de compteurs divisionnaires d'eau, ce qui permet d'individualiser les charges d'eau selon les consommations de chaque logement, ce qui favorise :

- **L'équité**  
Chacun paye ce qu'il consomme.
- **Les économies**  
Vous pouvez réduire votre consommation et votre facture en adoptant un comportement plus responsable.
- **La protection de l'environnement**  
Une résidence plus responsable est une résidence «plus verte».

## Une question ?

Dans le cadre de votre contrat, vous bénéficiez d'un service de dépannage avec la prise en charge du remplacement de votre appareil s'il est constaté défectueux.

Suite aux relevés, notre service peut être amené à vous contacter. N'hésitez pas à mettre à jour vos coordonnées auprès de votre gestionnaire.

 **Service Client Techem**

Téléphone : 01 46 01 20 67  
Du lundi au vendredi  
8h30-12h30 / 13h30-17h30

Mail : [depannage@techem.fr](mailto:depannage@techem.fr)

## Techem Services

Répartition individuelle des charges d'eau



# GUIDE OCCUPANT

**Techem**  
Bâtiment Gay Lussac  
20 av. Edouard Herriot CS 9002  
92356 Le Plessis Robinson cedex  
01 46 01 59 70  
[www.techem.fr](http://www.techem.fr)

**techem**

**techem**

# Comment est calculée ma facture d'eau ?

**Étape 1 :** Techem relève les compteurs, calcule les consommations de la période et les transmet à votre gestionnaire.

152 avenue Charles de Gaulle  
2 rue de l'Église  
44000 Nantes

**Relevé des compteurs d'eau du 30/06/2018**

Nom de l'occupant	N° compteur	Historique des index (m <sup>3</sup> )				Relevé index (m <sup>3</sup> )		Consommations Eau (m <sup>3</sup> )		
		31/12/2016	30/06/2017	31/12/2017	30/06/2018	Ancien	Nouveau	Froide	Chaude	
CHAHED	WC 30816452	EC	290	294	300	305	300	305		5
	WC 30816363	EF	579	591	600	610	600	610	10	5
							Total logement		10	5

**Étape 2 :** votre gestionnaire calcule la répartition des charges sur la base des consommations et vous la transmet.

Votre facture d'eau est calculée selon la répartition ci-dessous.

CHARGES COLLECTIVES	RÉPARTITION INDIVIDUELLE
Facture générale d'eau	Selon les consommations individuelles d'eau
	Reliquat

*Un reliquat peut être constaté lorsqu'il existe des points de puisage pour les parties communes ou fuites sur les colonnes d'eau.*

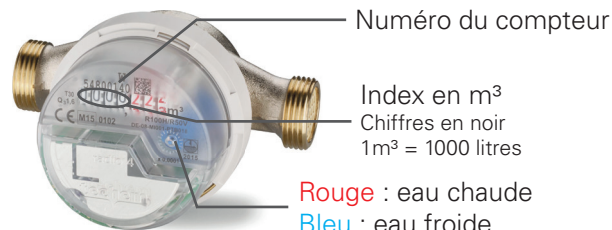
**Étape 3 :** vous recevez votre décompte de charges et le réglez auprès de votre gestionnaire.

Grand ou petit consommateur, grâce au comptage individuel, vous êtes facturé selon vos consommations réelles.

Autonome et responsable, vous pouvez agir pour en réduire le volume.

# Comment lire mon compteur ?

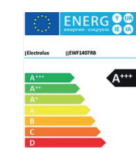
Vous pouvez lire les index de votre compteur à tout moment : lors d'un déménagement ou simplement pour contrôler votre consommation.



# Consignes d'usage

- Votre compteur doit rester accessible, prévoir si besoin une trappe de 400 x 400mm.
- Ne pas mettre en contact avec des éléments métalliques.
- Le robinet d'arrêt avant compteur doit être manipulé annuellement.

# Comment faire des économies ?



**Choisissez des appareils économes.**  
Ils sont identifiables par leur vignette A+++, A++ ou A+.



**Préférer les douches aux bains.**  
Vous économiserez en moyenne 100L d'eau à chaque fois.



**Surveillez les fuites d'eau.**  
Les fuites peuvent vous coûter jusqu'à 900 € par an, soyez vigilant.



**Faire attention quotidiennement.**  
Ne pas laisser l'eau couler.  
Ouvrir le robinet à moitié suffit.  
Prendre des douches courtes.  
Évitez le demi-remplissage de vos lave-linge et lave-vaisselle.



## Consommation d'eau moyenne annuelle



50m<sup>3</sup>/an  
170 €/an



90m<sup>3</sup>/an  
310 €/an



120m<sup>3</sup>/an  
420 €/an



150m<sup>3</sup>/an  
520 €/an

Coût moyen de l'eau : 3,5 € / m<sup>3</sup>